

M. l'Orateur: A l'ordre. L'objection du député ne vaut pas ici. Le député n'accepte pas les raisons données par le secrétaire parlementaire. Il doit donc ou demander une mise aux voix ou proposer que la question soit renvoyée pour débat ultérieur.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, si le gouvernement tient à dissimuler la chose en renvoyant la question, c'est son affaire.

L'hon. M. Macdonald: Renvoi à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Renvoyée pour débat ultérieur. Les avis de motion qui restent sont-ils réservés?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puisque la question a déjà été soulevée, j'aimerais demander au président du Conseil privé si je puis espérer qu'on prendra bientôt une décision sur la motion portant production de documents n° 30 concernant un rapport au sujet de la législation sur les conflits d'intérêts?

L'hon. M. Macdonald: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: Oui.

QUESTIONS ORALES

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉCLARATION DE M. CLAUDE EDWARDS AU SUJET DES NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Après ce qui est arrivé hier soir, il a peut-être oublié de se présenter cet après-midi à la Chambre. Peut-être y a-t-il un ministre suppléant chargé de représenter le président du Conseil du Trésor. Y a-t-il un ministre suppléant chargé de représenter le président du Conseil du Trésor, monsieur l'Orateur?

Une voix: Veuillez vous lever.

Une voix: Posez la question.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question suivante à l'un des vis-à-vis. M. Claude Edwards a fait une grave allégation selon laquelle certains membres du

gouvernement auraient fait des menaces à peine voilées de chantage économique en insinuant que toute augmentation de salaire obtenue à la table des négociations provoquera nécessairement des licenciements et des emplois superflus. A ce propos, y a-t-il un porte-parole compétent du gouvernement qui serait disposé à réfuter cette allégation et à nier cette situation ou bien est-ce l'inévitable conséquence du blocage des salaires imposé par le gouvernement à la plupart des ministères?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable chef de l'opposition sait que normalement il faudrait poser une question sous une autre forme, c'est-à-dire l'adresser directement à l'intéressé au lieu de lui faire confirmer ou nier une déclaration. A cette condition et sous cette réserve, la question est acceptable à la présidence.

Une voix: Qui va répondre?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, ce sujet est si manifestement du ressort exclusif du président du Conseil du Trésor que le chef de l'opposition, ainsi que les députés sans aucun doute, voudraient que le président y réponde. Dès que ce dernier sera de retour, je lui signalerai donc la question.

Une voix: Ça, c'est habile.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre des Travaux publics soumettra cette question au président du Conseil du Trésor, lui dira-t-il aussi qu'on se plaint du chaos qui règne dans tout le régime de paie de la fonction publique et le priera-t-il de faire à la Chambre une déclaration détaillée sur les mesures prises pour y remédier?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, je signalerai au ministre les observations du chef de l'opposition.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Comme question supplémentaire, puis-je demander au premier ministre si dans les négociations, le secrétaire du président du Conseil privé, le secrétaire du président du Conseil du Trésor et ses représentants ont reçu des directives quant au pourcentage maximum d'augmentation à accorder? Si oui, quel est ce pourcentage?